

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.050

L'An Deux Mille Deux, le 18 avril à 19 h 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

11 AVRIL 2002

DATE D'AFFICHAGE

11 AVRIL 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, M. MERLE, Mme PELTIER, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. FAVRE est représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme JOLY est représentée par M. MERLE
Melle LABEYRIE est représentée par M. LE GUEUT
M. LIBOUBAN est représenté par Mme GEOFFROY
M. POTENNEC est représenté par M. MOST
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : ASSOCIATION LES MOUETTES DE ROYAN : ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 4.574 Euros à l'Association "Les Mouettes de ROYAN" pour l'achèvement des travaux des sanitaires de leur local.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI l'exposé du Rapporteur,

- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer une subvention de 4.574 Euros à l'Association "Les Mouettes de ROYAN"

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 657.4 Fonction 40 du Budget Principal de l'exercice 2002.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 avril 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS